de l'hon. L. J. PAPINBAU est entouré d'une auréole brillante que les calomnies hafneuses ne réussiront jamais à ternir. Sa mémoire est à l'abri de leurs attointes envieuses, car elle est sous la garde du peuple qu'il a arraché à l'oppression systématique coloniale dont je fais l'histoire. En vérité, M. le PRESIDENT, il faut qu'une cause soit bien près d'être perdue pour que l'hon, procureurgénéral Est ait recours à de pareils moyens pour la sauver. Il faut que le procureurgénéral Est ait bien peu confiance dans sa cause pour soulever les préjugés de ses partisans, en trainant dans la boue une des plus grandes figures de notre histoire. (Ecoutez ! écoutez!) Un pareil langage dans la bouche du procureur-général est d'autant plus coupable, qu'il a été lui-même un des révoltés de 1937-38 et un des plus rélés partisans du grand patriote qu'il insulte aujourd'hui. N'a-t-il pas lui-même voté en faveur des 92 résolutions, ce monument impérissable des droits canadiens? Oui. M. le Président, c'est cet homme dont la tête fut mise à prix, cet homme qui fut obligé de fuir sa patrie et de demander à nos voisins le droit d'asile qu'il refuse aujourd'hui aux révoltés du Sud, c'est cet homme qui, devenu le procureur-général de Son Excellence, a l'audace d'appeler ce grand homme " le bonhomme PAPINEAU," et l'opposition dans cette chambre "la queue du bonhomme PAPINEAU!!" M. le PRÉSIDENT, je n'hésite pas à le dire, des expressions comme celles-là sont indignes de cette chambre et indignes de la position du procureur général, qui a eu le triste courage de les laisser tomber de ses lèvres. (Ecoutez ! écoutez !) Ces expressions sont tout au plus dignes des carrefours, et il faut en vérité que le niveau de cette chambre ait bien baissé pour qu'on ose ainsi souiller cette enceinte. Il faut avoir perdu tout sentiment de dignité pour avoir permis au procureur-général de traîner ainsi sur notre parquet le nom d'un homme vénéré par tous les Canadiens vraiment français. Qu'on ne se fasse pas illusion: les opinions et les idées qui tendent au bonheur des pouples, de même que les hommes qui les soutiennent et luttent en leur faveur, sont toujours au-dessus des atteintes des calomniaceurs et des envieux. Et quel peut donc êtro le but du député de Montmorency et du procureur général en s'attaquant au nom de I'hon. M. PAPINEAU? Leur but est d'abord de jeter du discrédit sur l'opposition qui le représente, et ensuite de se grandir eux.

mêmes en ramenant à leur niveau ces géants de notre histoire, auprès desquels ils ne sont que des pygmées. Car il y a deux manières d'être grand-la promière consiste à rendra à son pays des services éminents et à se distinguer par une supériorité reconnue. Mais comme le procureur-général et le député de Montmorency n'ont ni l'étoffe ni la supériorité qui font les grands hommes, ils adoptent la seconde manière d'être grands. consiste à rapetisser et à briser tous ceux qui sont supérieurs. C'est ainsi qu'ils espèrent grandir en s'élevant sur les débris des réputations perdues par leurs calomnies envieuses et leurs attaques incessantes. Ils démolissent hardiment sans s'arrêter devant les noms qui personnifient toute une époque de notre histoire, et si une grande figure se dresse dans notre passé comme une statue de la gloire, de suite leurs mains sacriléges la mutilent et, restés seuls debouts sur ses troncons épars, ils contemplent avec orgueil tous ceux qui, tombés sous les coups de leur vandalisme, gisent à leurs pieds. Tel est, M. le PRESIDENT, le motif qui explique les efforts faits pour abaisser ainsi une de nos plus belles gloires nationales. (Un membre : Très bien ! et cris de : Ecoutez ! écoutez !) Mais nous ne sommes pas encore arrivés à la fin de nos luttes. A l'ouverture du parlement en 1816, un message fut communiqué à la chambre, l'informant que les accusations proférées contre les juges SEWELL et MONK avaient été repoussées. L'amertume des paroles de ce message blessa vivement l'assemblée, qui se proposait de répondre, lorsqu'eut lieu la dissolution du parlement pour prévenir la manifestation de ces plaintes. Et quelle était la position prise par le gouvernement impérial au sujet de ces difficultés? Nous les trouvons dans la lettre qu'envoya lord Bathurst, en réponse au gouverneur Sherbrooke, qui lui faisait part de la fausse voie suivie par le bureau colonial en opprimant ainsi notre rare :--

"Jusqu'ici le gouvernement a trouvé dans toutes les occasions ordinaires une ressource constante dans la fermeté et les dispositions du conseil législatif, et il n'y a aucune raison de douter qu'il ne continue tant qu'il pourra à contrecarrer les mesures les plus injudiciouses et les plus violentes de l'assemblée."

En effet, c'était des mesures bieu peu judicieuses et bien violentes que celles de la chambre d'assemblée d'alors; elle demandait que le peuple cût une voix dans la disposition des deniers qu'on prélevait sur